

**2016\_CT2\_045**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Ressources/Finances**

■ Séance du 23 juin 2016

02\_1\_07

■ **Budget Supplémentaire 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire a adopté le 21 avril 2016, le Budget Primitif 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.



Acte d'ajustement, le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

### **I – Section de Fonctionnement**

Le Budget Primitif étant un document prévisionnel, il est nécessaire d'ajuster les prévisions en cours d'année. Le financement des dépenses supplémentaires doit être assuré soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Les crédits supplémentaires demandés par les services s'élèvent à **876 K€**.

Ces dépenses supplémentaires peuvent être financées par l'augmentation de la dotation de gestion du territoire possible grâce au résultat de fonctionnement 2015 dégagé par la CPA.

Les principaux ajustements sont :

#### **DGS Administratif**

Il convient de procéder à des ajustements dans la répartition des crédits entre le budget principal et les états spéciaux de territoire sous la forme d'une refacturation exceptionnelle liée à la mise en place pour la première année de cette gestion spécifique. Ces ajustements s'opèrent en dépenses et en recettes en section de fonctionnement entre le budget principal et l'Etat Spécial de Territoire.

#### **DGA Culture et Sports**

***Direction de la Culture : + 201 700 €***

Des crédits supplémentaires sont inscrits afin de financer :

- la participation aux frais de transport de l'exposition Pearlman
- la subvention de fonctionnement pour le Mémorial des Milles.

***Direction des sports : + 84 000 €***

Les crédits supplémentaires sollicités sont destinés à la mise en place des assistances de maîtrise d'ouvrage pour le juridique et la communication du naming pour l'Aréna et au remboursement des activités de natation non prévu au BP et au paiement de frais bancaires.

#### **DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation**

***Direction Prévention de la délinquance : + 50 000 €***

Des crédits sont sollicités afin de financer des actions inscrites dans le cadre de l'appel de projet « Contrat de Ville » pour lesquelles un avis technique favorable a été donné.

***Direction Insertion par l'activité économique : + 500 200 €***

Les crédits sollicités représentent le montant du solde 2015 des actions relevant du champ de l'emploi à verser sur l'année 2016.

**Direction Générale des Services Techniques**

***Direction des Entrées de Ville : + 25 000 €***

Cette demande supplémentaire est destinée à payer des indemnités de résiliation aux entreprises concernant le marché de Minimes Phase II.

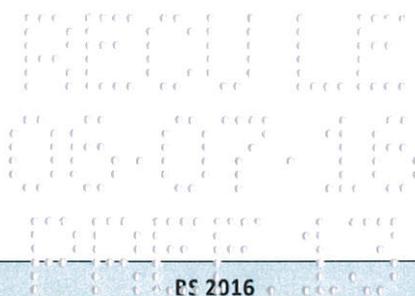
***Direction des Gens du voyage : + 15 000 €***

Ces crédits supplémentaires sont destinés à financer les contrats de prestations de service.

**II – Section d'Investissement**

Lors du BP 2016, des crédits de recettes ont été inscrites sur le budget de l'E.S.T. à hauteur de 950 K€. Ces dernières correspondant à des subventions d'investissement qui relèvent du BPFM, il convient :

- d'annuler ces recettes d'investissement afin de les porter sur le BPFM ;
- d'augmenter la dotation de gestion en investissement du même montant.



PS 2016				
SERVICES GESTIONNAIRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Finances (2E)</b>	<b>0,00</b>	<b>875 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>950 000,00</b>
<i>Dotation de gestion Investissement</i>				950 000,00
<i>Dotation de gestion Fonctionnement (Résultat)</i>		875 900,00		
<b>Equilibre Finances</b>	<b>875 900,00</b>		<b>950 000,00</b>	
<b>CABINET DU PRESIDENT</b>				
Communication (11)	0,00			
<b>Sous-Total Cabinet du Président</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DGST</b>				
Espace Naturel (1DN)				-50 000,00
Travaux d'infrastructures communautaires (3C)	0,00			
Entrées de ville - Travaux (5A)	25 000,00			
Gens du Voyage (7B)	15 000,00			
<b>Sous-Total DGST</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>
<b>DGA Culture et sports</b>				
Culture (2C)	201 700,00			
Sport (1I)	84 000,00			
<b>Sous-Total DGA Culture et sports</b>	<b>285 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DGA Prospective et aménagement</b>				
Stratégie Développement Eco (3I)	0,00			
Aide à la Pierre (7)				-900 000,00 €
Prévention de la délinquance (7D)	50 000,00			
Insertion /Emploi (8)	500 200,00			
<b>Sous-Total Prospective et aménagement</b>	<b>550 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-900 000,00</b>
<b>TOTAL SERVICES</b>	<b>875 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-950 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>875 900,00</b>	<b>875 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EQUILIBRE</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	



**CONCLUSION**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**875 900 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**0 €**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire,**

**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5217-10-1 à L5217-10-6 ;
- la délibération N°HN 026-159/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix ;
- l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article unique :**

Le Budget Supplémentaire 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il vous est présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

### **Budget Supplémentaire 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix**

Le Conseil de Territoire a adopté le 21 avril 2016, le Budget Primitif 2016 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

Acte d'ajustement, le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

### **I – Section de Fonctionnement**

Le Budget Primitif étant un document prévisionnel, il est nécessaire d'ajuster les prévisions en cours d'année. Le financement des dépenses supplémentaires doit être assuré soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Les crédits supplémentaires demandés par les services s'élèvent à **876 K€**.

Ces dépenses supplémentaires peuvent être financées par l'augmentation de la dotation de gestion du territoire possible grâce au résultat de fonctionnement 2015 dégagé par la CPA.

### **II – Section d'Investissement**

Lors du BP 2016, des crédits de recettes ont été inscrites sur le budget de l'E.S.T. à hauteur de 950 K€. Ces dernières correspondant à des subventions d'investissement qui relèvent du BPF, il convient :

- d'annuler ces recettes d'investissement afin de les porter sur le BPF ;
- d'augmenter la dotation de gestion en investissement du même montant.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

30 JUIN 2016